Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20261020-DELIB_2026_48-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2026

DELIB-2026-48

MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION MOBILE ET MAINTIEN DU SITE INTERNET

Date de convocation :
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'octobre le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents : Mme BELLOIR Fabienne, M. SIMON Jean-Pierre, Mme RINNERT Pascale, Mme BARDOU Ludivine, M. BEAULIEU Denis, Mme BORDAGE Martine, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. CHAVOUTIER Isaïe, M. FOUCHER Grégoire, M. GARDAN Éric, M. MAIGNAN Olivier, M. NURY Vincent, Mme VALLIER Lolita
Était absent : Mme PHILIPPE Marion
A été nommée comme secrétaire de séance : Mme RINNERT Pascale

Les commissions communication et finances se sont réunies le 5 octobre 2026 et ont étudié l'opportunité de mettre en place une application mobile à destination de la population.
La commission a retenue l'application MON VILLAGE qui permet de centraliser toute l'actualité locale des communes et de mettre à disposition un éventail de services aux habitants et visiteurs.
Le principal intérêt de cette application est la circulation d'une information claire en temps réel afin d'informer les administrés des actualités des acteurs locaux tels que la mairie, les services municipaux, les associations ou encore les commerces. L'application permet également de palier aux impondérables tels que des incidents et ainsi, tenir au courant le plus efficacement possible.
Il est proposé un lancement pour le mois de décembre 2026.
Le tarif annuel est de 500 euros HT pour l'application et pour la mise en place, il conviendra de prévoir un montant de 100 euros HT uniquement la première année.
De plus, les commissions proposent de maintenir un site internet avec la société LEAD OFF, avec un tarif renégocié, comportant les bases tarifaires suivantes :

- Hébergement Standard : 250 € HT/an au lieu de 500 € HT/an
- Maintenance Standard : 450 € HT/an au lieu de 900 € HT/an.

soumis à la révision annuelle selon l'indice Syntec en conservant les indices de référence propres à chacun de des contrats, conformément à la délibération N°15-24 du 19 mars 2015, pour adhésion au groupement de commande pour la création d'un squelette de site internet communal,
La commission communication souhaite le maintien de la page Facebook et la création d'un compte Instagram.
Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la mise en place d'une application mobile et de valider la nouvelle tarification du site internet.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la mise en place de l'application mobile MON VILLAGE à destination de la population à compter de décembre 2026 tel que proposé par les commissions finances et communication,
APPROUVE le maintien du site internet avec la société LEAD OFF conformément au tarif renégocié,
AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi délibéré le quinze octobre deux mille vingt-six,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

MAIRIE DE CHAMPEAUX (Ille-et-Vilaine)

Le Maire
Fabienne BELLOIR

Le secrétaire de séance
Pascale RINNERT